

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 617 prescrivant suspension du permis de conduire.

n° 617

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 mai 1963

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1963

Date du numéro
31 mai 1963

VISAS

Le Gouverneur, Chef du Territoire de la Côte Française des Somalis, Officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin '1884

Vu l'arrêté n° 479 du 14 avril 1962 portant règlement de la circulation routière en Côte Française des Somalis :

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Interdiction est faite à M. Youssouf Rialeh Diraneh, né à Djibouti vers 1940, de Rialeh Diraneh et de Kadidja Mead, aide-chauffeur, demeurant Quartier 6, de se présenter à une session de permis de conduire avant trois ans, conformément aux dispositions de l'article 129 de la délibération n° 314 du 10 avril 1962 rendue exécutoire par arrêté n° 479 du 14 avril 1962.

Art. 2

Le présent arrêté qui prendra effet à compter de la date de sa notification à l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Chef du Territoire et par délégation Le Secrétaire Général, Maurice LEVALLOIS.